



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 5762

Texte de la question

M. Jean Michel attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la formation des formateurs d'IUFM et le strict respect de la séparation de l'Etat et des Eglises. En accord avec le rectorat, l'IUFM de Clermont-Ferrand a co-organisé récemment avec l'Institut théologique d'Auvergne une université d'automne sur la thématique de l'enseignement des cultures religieuses. Cette formation s'adressait à une dizaine de formateurs de l'IUFM, tous volontaires. Fondé en 1998, l'Institut théologique d'Auvergne se définit comme « la structure qui regroupe un certain nombre de projet de formation du diocèse de Clermont-Ferrand ». Une partie du corps enseignant a été choquée de voir que la formation de l'enseignement public faisait appel, pour la formation de personnels - en l'espèce, des formateurs de professeurs - à une institution privée et religieuse. Il lui demande donc s'il considère qu'une partie de la formation des personnels de l'enseignement public peut être confiée à des institutions privées et confessionnelles.

Texte de la réponse

L'enseignement du fait religieux est l'objet, depuis les années 80 et 90, d'une réflexion approfondie. Il a pour but de transmettre des connaissances sur les croyances et les rites et de transmettre une culture ouverte à tous les élèves. A aucun titre il ne s'agit d'intervenir dans le domaine de la croyance, c'est la raison pour laquelle il s'agit bien d'enseigner « le fait religieux » et non pas « les religions ». Il n'est pas davantage question de doter cet enseignement d'horaires et de programmes particuliers, les différentes dispositions existant au sein des établissements scolaires (itinéraires de découverte, travaux personnels encadrés) permettant de l'aborder de manière transversale et pluridisciplinaire. La position qu'adopte le ministère permet ainsi l'appréhension de ce phénomène, constitutif du monde tel qu'il est, par le biais de disciplines différentes, telles l'histoire, les arts plastiques, les lettres ou la philosophie et ne saurait porter atteinte à la laïcité de l'Etat. La tâche a donc été confiée à l'inspection générale de dresser un bilan précis sur le contenu du fait religieux, les pratiques pédagogiques propres à chaque discipline, le travail collectif des enseignants sur ce type de sujets et, enfin, les difficultés susceptibles d'être rencontrées compte tenu des réactions des élèves, des gênes et des réticences. Une telle approche est en effet délicate et exige de la part des enseignants une prudence que seule une formation appropriée est en mesure de leur donner. C'est dans cette perspective que les IUFM ont été chargés de cette formation et que l'Académie de Strasbourg a été désignée comme pilote pour l'application de cet enseignement. Le caractère à la fois récent et particulièrement difficile de l'enseignement du fait religieux implique de la part des IUFM des efforts importants dans la recherche de ses modalités d'application. Des manifestations peuvent ainsi être organisées à l'initiative des académies et des IUFM. Tel est le cas de Versailles qui organise un séminaire académique sur les « faits religieux et la laïcité aujourd'hui », séminaire dont les sessions auront lieu d'octobre 2003 avril 2004 ou encore de Strasbourg, qui, en octobre dernier, a conduit un séminaire de trois jours intitulé « religions et modernité ».

Données clés

Auteur : [M. Jean Michel](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5762

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3950

Réponse publiée le : 3 février 2004, page 875